

Les diagnostics immobiliers obligatoires pour les transactions.

MAISONS ET APPARTEMENTS	m ²	LOI CARREZ	DPE	PLOMB	AMIANTE	TERMITES	GAZ	ELECTRICITÉ
	Tous biens bâtis avant le 1^{er} janvier 1949		✓	✓	✓	✓	✓ ⁽¹⁾	
Date de permis de construire comprise entre le 1^{er} janvier 1949 et avant le 1^{er} juillet 1997	Obligatoire si copropriété verticale ou horizontale	✓	✓	-	✓	✓ ⁽¹⁾	Obligatoire si installation de plus de 15 ans	Obligatoire si installation de plus de 15 ans
Permis de construire obtenu à partir du 1^{er} juillet 1997		✓	✓	-	-	✓ ⁽¹⁾		

⁽¹⁾ Selon zone géographique ou arrêté préfectoral / municipal.

LOCAUX COMMERCIAUX ET BUREAUX	m ²	LOI CARREZ	DPE	PLOMB	AMIANTE	TERMITES	GAZ	ELECTRICITÉ
	Locaux commerciaux et bureaux		✓	✓	-	✓ ⁽²⁾	✓ ⁽¹⁾	-

⁽¹⁾ Selon zone géographique ou arrêté préfectoral / municipal.

⁽²⁾ Permis de construire délivrés avant le 01/07/1997.

Les diagnostics immobiliers obligatoires pour les locations.

MAISONS ET APPARTEMENTS	m ²	LOI BOUTIN	DPE	PLOMB	AMIANTE	ELECTRICITÉ	GAZ
	Tous biens bâtis avant le 1^{er} janvier 1949		✓	✓	✓	(1)	✓ ⁽²⁾
Date de permis de construire comprise entre le 1^{er} janvier 1949 et avant le 1^{er} juillet 1997		✓	✓	-	(1)	✓ ⁽²⁾	✓ ⁽²⁾
Permis de construire obtenu à partir du 1^{er} juillet 1997		✓	✓	-	(1)	✓ ⁽²⁾	✓ ⁽²⁾

⁽¹⁾ Seulement pour les appartements à permis de construire délivrés avant le 01/07/1997.

⁽²⁾ Application à partir du 01/07/2017 pour les appartements à permis de construire délivrés avant le 01/01/1975. Sinon application au 01/01/2018 pour tous les logements (maisons et appartements).

LOCAUX COMMERCIAUX ET BUREAUX	LOI BOUTIN	DPE	LOI CARREZ	AMIANTE
	Locaux commerciaux et bureaux	✓	✓	✓ ⁽²⁾

⁽¹⁾ DTA (Dossier Technique Amiante)

⁽²⁾ Carrez si Copropriété, sinon attestation surface.

